

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 27 septembre 2023

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mercredi 27 septembre 2023 à 19 h, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

AUCLAIR, Mélanie	Parent
BÉLANGER, Chantal	Parent
CARRIER, Émilie	Parent
DEL GUIDICE, Gina	Parent
JORDAN, Caroline	Parent
LANGLOIS, Isabelle	Parent
MALENFANT, Josée	Parent
OUELLET, Hugo	Parent
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
DUCHESNE, Marlène	Enseignante
FERLAND, Chantal	Enseignante
GERMAIN-LAROSE, Catherine	Enseignante
PERRON, Lydia	Soutien – Secrétaire

PARTICIPENT À CETTE SÉANCE

LEMIEUX, Mylène	Directrice
GODIN, Monica	Directrice adjointe

ÉTAIENT ABSENTES À CETTE SÉANCE

LABRECQUE, Roxane	Professionnelle – Conseillère en orientation
FORTIER BARBEAU, Louise	Représentante de la communauté

MOT DE BIENVENUE

Madame Mylène Lemieux souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Chaque membre se présente à tour de rôle.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 7 juin 2023
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Correspondance de la présidence
9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.4 Autorisation de transmission de renseignements
10. Projet éducatif
 - 10.1 Mise à jour des travaux projet éducatif 2023-2027
11. Critères de sélection des concentrations 2024-2025
12. Information de la direction
 - 12.1 Activités promotionnelles
 - 12.2 Organisation scolaire 2023-2024
13. Informations – membres de la communauté
14. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
15. Autres sujets
16. Questions des membres
27. La levée de l'assemblée

Madame Josée Malenfant secondée par Madame Chantal Ferland propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 15.1 Lancement du PEVR 2023-2027

C.E. 23-24-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 7 JUIN 2023

Madame Gina Del Guidice secondée par Monsieur Hugo Ouellet, propose l'adoption du procès-verbal.

Suivis :

13. Politique sur les frais remboursables dus à un déplacement

Ce suivi sera fait par Madame Sonie Boulet lors de la prochaine rencontre

C.E. 23-24-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4.1 ÉLECTION

Madame Mylène Lemieux, en référence aux Règles de régie interne, explique le rôle du président et du vice-président. Elle se propose comme présidente d'élection.

4.2 PRÉSIDENCE C.E. (art. 57, 58)

Madame Mylène Lemieux demande si un ou des parents se proposent ou proposent un autre parent pour la présidence.

Madame Gina Del Guidice propose Madame Émilie Carrier comme présidente. Madame Carrier accepte la candidature. Celle-ci est élue par acclamation.

C.E. 23-24-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 VICE-PRÉSIDENCE DU C.E.

Madame Mylène Lemieux demande si un ou des parents se proposent ou proposent un autre parent pour la vice-présidence.

Madame Chantal Bélanger propose Madame Gina Del Guidice comme vice-présidente. Madame Del Guidice accepte la candidature. Celle-ci est élue par acclamation.

C.E. 23-24-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Madame Mylène Lemieux fait un survol des Règles de régie interne envoyées aux membres. Chaque année, nous devons adopter les règles de régie interne.

Une trésorière doit être élue afin de gérer le 500\$ alloué au Conseil d'établissement. Comme il n'a pas de volontaire, Madame Mylène Lemieux se propose. Elle est élue par acclamation.

Elle précise que si un membre du Conseil d'établissement doit s'absenter, il doit aviser l'agente de bureau de la direction, Mme Anick Bédard. Un substitut sera contacté lors de l'absence d'un parent, car nous devons toujours avoir le quorum pour tenir une rencontre, soit la moitié des parents et la moitié des membres ayant le droit de vote (parents, personnel, élèves).

Elle mentionne aussi que les séances doivent normalement se tenir entre 19h et 21h. Si les points ne sont pas terminés, la présidente doit voir si l'on poursuit ou si l'on reporte les derniers points.

L'approbation des activités et sorties éducatives se fait par courriel, suivant la rencontre du Comité participation école (CPE), se tenant chaque jour 3.

L'adoption des règles de régie interne est proposée par Madame Catherine Germain-Larose et secondée par Madame Chantal Bélanger.

C.E. 23-24-05

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

L'adoption du calendrier est proposée par Monsieur Hugo Ouellet et secondée par Madame Mélanie Auclair.

C.E. 23-24-06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Madame Mylène Lemieux demande aux membres de compléter la fiche d'information personnelle et de la remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à Mme Anick Bédard, à l'adresse mentionnée au bas du formulaire.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

Madame Mylène Lemieux nous décrit les lignes directrices de cette formation obligatoire pour tous les nouveaux membres à l'aide du tableau fourni par le Centre de services scolaire : capsules, ateliers de travail, boîte à outils, etc.

Les membres doivent écouter les capsules de façon autonome, d'une durée totale d'environ 40 minutes et remplir le formulaire d'autodéclaration que Mme Anick Bédard vous fera parvenir dans les prochaines semaines.

Chaque année, la direction doit faire une reddition de compte au C.S.S..

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Madame Mylène Lemieux nous fait part que Madame Louise Fortier Barbeau, pour le Comptoir communautaire St-Vincent-de-Paul accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2023-2024. Elle est absente ce soir, mais si l'ensemble des membres approuve sa nomination, elle sera présente à la prochaine rencontre.

Madame Mylène Lemieux demande si les membres ont des propositions à faire pour avoir une autre personne représentante de la communauté. Pour l'instant, il n'y a pas de suggestions.

Madame Gina Del Guidice propose l'acceptation de cette nomination, secondée par Madame Isabelle Langlois.

C.E. 23-24-07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Madame Mylène Lemieux demande aux membres de compléter le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à Mme Anick Bédard.

7. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Lorsque l'école reçoit de la correspondance pour le Conseil d'établissement, il est acheminé à la présidente. Pour l'instant, nous n'avons reçu aucune correspondance.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 RÔLE DU COMITÉ

Madame Gina Del Guidice est la représentante officielle du comité de parents et Monsieur Hugo Ouellet est le substitut.

Le représentant au comité de parents est l'instance intermédiaire entre le C.É. et le CSS. Il reçoit de l'information et il doit le transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement.

Madame Gina Del Guidice a été élue comme déléguée officielle lors de l'assemblée générale du 20 septembre, ainsi que M. Hugo Ouellet en tant que substitut.

9.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été transmis aux membres.

9.4 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Madame Mylène Lemieux explique aux membres qu'un courriel a été envoyé cette semaine à la déléguée officielle, Madame Gina Del Guidice et au substitut, Monsieur Hugo Ouellet, du Comité de parents du CSS afin qu'il complète un lien Google Forms. Tous deux confirment l'avoir déjà complété.

Le même courriel sera acheminé à notre nouvelle présidente du C.É., élue ce soir, soit à Madame Émilie Carrier.

10. PROJET ÉDUCATIF

10.1 MISE À JOUR DES TRAVAUX PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Madame Monica Godin présente le travail amorcé l'année dernière par le comité en place.

Elle nous rappelle les enjeux ciblés par notre école soit les retards scolaires, la réussite des garçons et le bien-être des élèves. Elle fait aussi état des orientations et objectifs ciblés pour les deux premiers. Un travail reste à faire en lien avec le 3^e enjeu. Le comité se rencontrera sous peu pour finaliser le document et le tout sera déposé au prochain C.É..

11. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONCENTRATIONS 2024-2025

Madame Mylène Lemieux mentionne que les seuls critères de sélection sont l'intérêt et la réussite de la 6^e année. Pour la planche à neige, une certaine expérience est requise. Pour la concentration danse, il n'y a plus d'audition.

Pour le trilingue, le bulletin de 5^e année est analysé ainsi que la première communication de la 6^e année. La note de 75% est requise pour le français, les mathématiques et l'anglais.

L'an prochain, il n'y aura plus de modulaires, donc moins de place dans l'école. S'il y a trop de demandes, nous priorisons les élèves de notre bassin et par la suite, nous procédons à un tirage au sort.

Madame Gina Del Guidice, secondée par Madame Catherine Germain-Larose propose l'adoption des critères de sélection des concentrations 2024-2025.

Des questions sont soulevées par rapport à la situation particulière de cette année vu le redécoupage de bassin.

Madame Lemieux mentionne que les parents recevront sous peu un courriel du Centre de services scolaire expliquant le déroulement des inscriptions pour l'an prochain.

C.E. 23-24-08

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

12.1 ACTIVITÉ PROMOTIONNELLE

Le 12 octobre se tiendra nos portes ouvertes. Le Guichet unique sera ouvert du 10 (date visée) au 31 octobre. La capacité d'accueil sera un enjeu, car dans un premier temps, tous les élèves de notre bassin doivent avoir une place au 1^{er} tour. Nous pourrons ensuite accepter les élèves hors bassin selon l'offre de service déterminé par notre école.

12.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

Le décompte officiel aura lieu le vendredi 29 septembre. En date du 26 septembre, nous avons 1345 élèves. Il y a une augmentation par rapport à l'an dernier. La clientèle détermine le financement de l'école. Nous comptons :

- 11 groupes en secondaire 1 pour 290 élèves
- 11 groupes en secondaire 2 pour 295 élèves
- 10 groupes en secondaire 3 pour 289 élèves

- 7 groupes en secondaire 4 pour 217 élèves
- 6 groupes en secondaire 5 pour 166 élèves
- 2 groupes en FMSS pour 33 élèves
- 2 groupes en Pré-DEP pour 35 élèves
- 1 groupe en CPC pour 14 élèves
- 5 élèves scolarisés à domicile
- Et 1 élève en échange (l'élève vient d'Italie)
- TOTAL 50 groupes pour 1345 élèves

13. INFORMATION – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Aucune information.

14. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Madame Mylène Lemieux explique le fonctionnement de l'approbation des activités.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 3. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de C.É.. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le C.É. avec l'accord de la présidente, avec respect des 48 heures pour laisser la chance à tous les membres de s'exprimer, s'il y a lieu.

Les membres du CE sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

L'adoption du fonctionnement pour l'approbation des activités est proposée par Madame Émilie Carrier et secondée par Madame Chantal Bélanger.

C.E. 23-24-09

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

15. AUTRES SUJETS

15.1 LANCEMENT DU PEVR 2023-2027

Madame Mylène Lemieux présente un document résumant le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Elle explique brièvement les enjeux et les objectifs. Elle mentionne également que le nouveau slogan est maintenant : Apprendre pour devenir.

Le document complet sera acheminé par courriel aux membres. Il se trouve également sur le site du C.S.S..

16. QUESTIONS DES MEMBRES

Un parent demande combien d'équipes de sports il y a à l'école cette année? Nous devons vérifier auprès du technicien en loisirs de l'école, responsable des sports interscolaires. Un suivi sera fait aux membres du C.É.

17. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

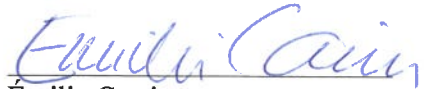
La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 1^{er} novembre à 19 h.

C.E. 23-24-10

Madame Catherine Germain-Larose secondée par Madame Caroline Jordan, propose la levée de l'assemblée à 19 h 59.



Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre



Émilie Carrier
Présidente